

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Modification du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de la Communauté de Communes Yvetot Normandie

Par arrêté n°22/456 en date du 30 novembre 2022, le Président de la Communauté de Communes Yvetot Normandie a précisé les modalités d'ouverture et d'organisation d'une enquête publique portant sur la modification du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la Communauté de Communes Yvetot Normandie. L'enquête publique concerne les 7 communes suivantes : Allouville-Bellefosse, Auzebosc, Croix-Mare, Saint-Martin-de-l'If, Sainte-Marie-des-Champs, Valliquerville, Yvetot.

Objet de l'enquête :

Le projet de modification soumis à enquête publique vise à :

- Adapter les dispositions réglementaires et une orientation d'aménagement aux spécificités de l'entreprise Linex
- Déplacer la limite entre les secteurs UA1 et UP, au niveau de la pharmacie sur la commune d'Allouville-Bellefosse
- Faciliter l'évolution du commerce dans les centres-villes et les centres-bourgs

Les évolutions concernent les 7 communes suivantes : Allouville-Bellefosse, Auzebosc, Croix-Mare, Saint-Martin-de-l'If, Sainte-Marie-des-Champs, Valliquerville, Yvetot.

Durée de l'enquête et désignation du commissaire enquêteur :

L'enquête publique se déroulera du 3 janvier 2023 à 8h30 au 2 février 2023 à 17h, soit pendant 31 jours consécutifs.

Afin de conduire l'enquête publique, Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Rouen a désigné par décision en date du 5 octobre 2022, M. Alain BOGAERT, commandant de police retraité, en tant que commissaire enquêteur.

Autorité responsable de l'enquête :

L'autorité responsable du projet est la Communauté de Communes Yvetot Normandie, représentée par son Président Monsieur Gérard CHARASSIER. Le siège de l'enquête est situé à l'adresse suivante :

Communauté de Communes Yvetot Normandie, 4 Rue de la Brême, 76190 YVETOT.

Consultation du dossier :

Pendant toute la durée de l'enquête publique, un exemplaire papier des pièces du dossier d'enquête comprenant notamment l'avis de l'Autorité Environnementale et les avis des Personnes Publiques Associées, sera tenu à la disposition du public dans les lieux d'enquête suivants :

- A la Communauté de Communes Yvetot Normandie, siège de l'enquête publique (4 rue de la Brême – 76190 YVETOT), du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h (16h30 le vendredi),
- A la mairie d'Allouville Bellefosse, Place Paul - Levieux, 76190 ALLOUVILLE BELLEFOSSE, du lundi au mardi de 15h00 à 19h00, du jeudi au vendredi de 15h00 à 19h00 et le samedi de 10h00 à 12h00

Les pièces des dossiers seront également consultables sur le site internet de la Communauté de Communes Yvetot Normandie (www.yvetot-normandie.fr) sous la rubrique URBANISME – Modification du PLUi.

Un poste informatique sera mis à disposition dans les locaux du siège de la Communauté de Communes aux jours et heures d'ouverture habituels.

Recueil des observations et propositions du public :

Le public pourra également adresser, à ses frais, ses éventuelles observations et propositions :

- sur un registre papier mis à la disposition du public dans les 2 lieux d'enquête, soit au siège de la Communauté de Communes et en mairie d'Allouville Bellefosse, aux jours et heures d'ouverture habituels de ces lieux ;
- par voie postale, à Monsieur le Commissaire enquêteur, Maison de l'Intercommunalité, 4 Rue de la Brême, 76190 YVETOT, siège de l'enquête publique ;
- par courriel, à l'adresse : enquete.modif-plui@yvetot-normandie.fr

Le commissaire enquêteur assurera des permanences pour recevoir les observations du public aux lieux et dates suivants :

DATES DE PERMANENCES	HORAIRE	LIEUX
Mardi 3 janvier 2023	9h00 – 12h00	CdC Yvetot Normandie
Samedi 21 janvier 2023	9h00 – 12h00	Mairie d'Allouville Bellefosse
Jeudi 2 février 2023	14h00 – 17h00	CdC Yvetot Normandie

Tout renseignement peut être obtenu auprès du service urbanisme de la Communauté de Communes Yvetot Normandie, 4 Rue de la Brême à Yvetot – tél. 02.35.56.14.14 ou par mail à l'adresse plui@yvetot-normandie.fr

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public au siège et sur le site internet de la Communauté de Communes (www.yvetot-normandie.fr), ainsi qu'au format dématérialisé dans chaque commune concernée par le projet durant un an après la clôture de l'enquête.

Au terme de l'enquête publique, le Conseil Communautaire se prononcera par délibération sur l'approbation du projet de modification du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier, des observations du public émises lors de l'enquête et du rapport du commissaire enquêteur.